

# Les services de maintien à domicile

Lorsque nous vieillissons et que notre autonomie diminue, il est parfois utile de faire appel à un professionnel qui va accompagner la mise en place d'une organisation fiable pour faciliter la vie quotidienne et ainsi permettre de rester chez soi sans danger.

## Le cœur de notre Instance de Coordination de l'Autonomie (ICA)

- informer les personnes âgées, les personnes handicapées et leurs entourages sur les services et prestations dont ils peuvent bénéficier, les orienter au mieux de leurs besoins et examiner avec eux ou leurs entourages toutes les solutions existantes en matière de maintien à domicile.
- coordonner l'action des professionnels auprès de la personne dans le cadre d'un plan d'aide.
- accompagner la personne dans les situations difficiles : retour d'hospitalisation, aggravation de la perte d'autonomie...

Concrètement, les agents de l'instance vous aident à rester chez vous en coordonnant les aides et soins à domicile, portage de repas à domicile, adaptation du domicile, téléassistance, recours à une solution d'hébergement, recherche de financement des prestations, ... et bien d'autres prestations qui font aussi partie des missions proposées par l'ICA.

## Les différents services proposés

Différents services sont proposés aux adhérents, notamment :

### ↳ Le point information

- Il renseigne sur les aides et services existants en faveur des personnes âgées ou handicapées, ainsi que leurs familles.
- Il oriente vers les organismes et professionnels compétents.
- Il met à disposition de la documentation et des dossiers de demande d'aides, et se déplace à votre domicile en cas de besoin.

### ↳ Le service de coordination, de veille et d'alerte

Il accompagne le bénéficiaire dans la mise en œuvre du plan d'aide, et participe à son suivi en collaboration avec les acteurs de la prise en charge.

### ↳ Le service d'aide administrative classique

Il vous accompagne, au bureau ou à votre domicile, dans vos démarches administratives et vous aide à compléter des dossiers tels que : demande d'APA, demande d'aide à l'amélioration de l'habitat, demande de prestations diverses ...

### ↳ Le service Mandataire

Il s'adresse aux personnes âgées employeurs d'une aide à domicile. Il vous aide à réaliser diverses formalités et obligations administratives, notamment la demande d'immatriculation en tant qu'employeur, les déclarations sociales et fiscales, les bulletins de salaire, les contrôles APA du Conseil Départemental, etc. ... **Le service n'est pas employeur de l'aide à domicile.**

#### ↳ Le service de transport à la carte par taxi

Il est à noter que le service prend en charge 50 % du prix du transport par taxi pour vous rendre dans le périmètre du Pays d'Uzerche (sous conditions, limité à deux fois par mois).

#### ↳ Les ateliers de prévention du vieillissement

Divers ateliers sont organisés avec nos partenaires, et sont régulièrement proposés. Il s'agit notamment des ateliers de gymnastique sur les communes de Masseret, Uzerche, Perpezac le Noir, Vigeois et Orgnac sur Vézère, mais aussi des ateliers « mémoire » et « vélo-cognitif », « toucher Massage » et « Réflexologie »

### *Les nouveautés*

#### ↳ Le Point d'accompagnement informatique

Tous les mercredis de 14h à 17h vous bénéficiez d'une aide adaptée pour vous approprier et vous familiariser avec les ordinateurs ou les tablettes, se servir de logiciels basiques de bureautique (Word, Excel), naviguer sur Internet, ...

#### ↳ Voisineurs

Il existe sur votre territoire un réseau de bénévoles Voisineurs. Dispositif porté par Familles Rurales avec le partenariat du Conseil Départemental, de la MSA, de la CARSAT, l'Instance de Coordination à l'Autonomie sur le terrain facilite les mises en relation.

Un Voisineur est un bénévole qui a envie d'être utile en rendant visite à des personnes isolées, et qui comptent sur le lien social pour bien vieillir. C'est une personne ouverte, à l'écoute et qui respecte les différences.

Voisiner : C'est rendre visite à des personnes isolées (géographiquement, socialement, loin de leur famille...) pour discuter, lire le journal, passer un moment convivial. La durée des visites est variable selon la disponibilité du bénévole (les conditions de visites sont vues avec le bénévole et la personne visitée).

### *Où nous trouver*

Cristel BACHELARD et Chrystèle LEMOINE vous accueillent au  
10 place de la Libération à UZERCHE

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Tél : 05.55.73.26.53

Mail : [contact@paysduzerche.fr](mailto:contact@paysduzerche.fr)  
Site internet : [www.paysduzerche.fr](http://www.paysduzerche.fr)